

POSTE À POURVOIR

CHARGE.E DE MISSION TECHNIQUE FEDERALE PARA-JUDO

Type de Contrat de travail	Contrat à Durée Indéterminée à temps plein (période d'essai de 2 mois) Le volume annuel de travail est fixé à 1575 heures auxquelles s'ajoute la journée de solidarité définie au code du travail, la durée hebdomadaire du travail pouvant varier sur tout ou partie de l'année et le repos hebdomadaire n'étant pas habituellement donné le dimanche.
Date prévisionnelle d'embauche	Poste à pouvoir au 01 novembre 2024. Lieu de travail : Ceyrat (63) / Grenoble (38) / Lyon (69) et avec des déplacements sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Rémunération	Rémunération mensuelle brute comprise entre 2230 et 2700 euros, en fonction de l'expérience du candidat. Classification : Technicien – groupe 5 de la CCNS

Le Groupement d'Employeurs Auvergne-Rhône-Alpes de Judo recrute pour le compte de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines associées un éducateur sportif titulaire du DEJEPS option « judo-jujitsu » (toutefois les candidatures mentionnant un BPJEPS, seront étudiées sous réserve d'un projet de formation à court terme), une composante parasport (APA ou autre) est un plus pour ce poste, sur un poste de chargé.e de mission technique fédérale PARA JUDO placé.e :

- sous l'autorité administrative du Président de la Ligue.
- sous l'autorité technique du DTN de la FFJDA ou de son représentant le DTR.

Les candidatures (lettre de motivation, carte professionnelle et CV) sont à adresser au Secrétaire Général du Groupement d'Employeurs Auvergne-Rhône-Alpes de Judo au 20 octobre dernier délai, et à l'adresse suivante :

- ge@aurajudo.com.
- cecile.grasso@ffjudo.com
- maelle.jarmuzek@ffjudo.com

Site de la ligue : <https://www.aurajudo.com/>

Les dates des entretiens seront prévues entre le 21 et 25 octobre 2024.

DESCRIPTION DU POSTE

- Conseiller.ère technique fédéral.e chargé.e de missions auprès de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de judo pour assurer des missions Territoriales sur le développement du Para-Judo (Ligue et actions techniques sur les comités). Les missions figurent dans la lettre de missions adjointe (70%)
- Le/La conseiller.ère technique fédéral.e pourra être chargé.e de missions auprès du pôle espoirs et du pôle France (10%)
- Intervention sur les formations régionales (20%)
- Le/La C.T.F. est membre de l'équipe technique régionale (ETR).
- Les missions sont effectuées pour le compte de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Judo
- Ces missions sont définies et précisées pour chaque olympiade sportive par une lettre de missions.
- Les missions sont évolutives dans leur contenu et leur répartition, et pourront justifier la mise en place d'un plan individuel de formation.

PRINCIPALES ACTIVITES

Mise en place du Para Judo répondant au projet territorial de chaque Ligue

- > Participer et organiser des événements de promotion et de sensibilisation du para-judo sur l'ensemble du territoire
- > Etablir un état des lieux clubs – pratiquants – structures spécialisées et identifier les besoins du territoire en termes de para-judo
- > Sensibiliser (formation initiale et continue) et former les enseignants/dirigeants des clubs de la Ligue
- > Accompagner, former et structurer les clubs de la Ligue sur l'accueil des publics spécifiques dont l'accueil de sportif de Haut-Niveau sur nos structures de performance
- > Connaître les possibilités de financements pour pouvoir les proposer aux clubs
- > Être l'interlocuteur privilégié des institutions (Région, DRAJES, CPSF, ARS, CDOS, ANS, ...)
- > Créer des réseaux de structures entre les différents interlocuteurs et mettre en place des actions spécifiques (IME et autres...)

COMPETENCES ATTENDUES

- Capacité à travailler en équipe et à fédérer autour de projets communs, sens des valeurs associatives et des relations humaines, culture « judo ».
- Maîtrise des technologies de l'information et de la communication et des outils informatiques : Word – Excel – Powerpoint – Internet...
- Patrimoine de connaissances ou expériences : l'expérience de la pratique du sport de haut niveau ou de l'entraînement de sportifs de haut niveau sera exigée, les connaissances de la formation de cadres, de la vie fédérale, de l'enseignement du judo, constitueront des atouts complémentaires.
- Titulaire du permis de conduire catégorie B.
- Un diplôme en lien avec le handicap est un plus

AUTONOMIE

Lorsqu'une décision importante doit être prise concernant le fonctionnement d'une des structures de travail, le/la CTF doit en référer au DTR et au Président de Ligue. Le/La CTF rend compte de son activité auprès du Président de Ligue et du DTR.

EVALUATION DU TRAVAIL

Entretien annuel